ANNEXE 1 (Convention d'objectifs et de financement Aide aux Vacances et aux Temps Libres)

LES PIECES JUSTIFICATIVES NECESSAIRES AU PAIEMENT

☐ La Convention (<u>UNIQUEMENT</u> dans le cas où vous ne l'avez pas déjà signée l'année dernière, elle est à reconduction tacite)
□ Votre numéro SIREN (si vous signez la convention pour la première fois)
☐ Un RIB ou RIP <i>en cas de changement <u>ou</u> si vous signez la convention pour la première fois</i>
☐ Les Bordereaux récapitulatifs adressés par la Caisse d'Allocations Familiales, à retourner dans les délais suivants :
• vacances scolaires de FÉVRIER et PÂQUES <i>⇒</i> retour pour le 28 MAI 2021
• vacances scolaires de JUILLET et AOÛT ⇒ retour pour le 24 SEPTEMBRE 2021
 vacances scolaires de NOVEMBRE et <u>Prévisionnel</u> DÉCEMBRE ⇒ retour pour le 12 NOVEMBRE 2021 IMPÉRATIVEMENT
• vacances scolaires <u>Réel</u> de DÉCEMBRE <i>⇒</i> retour pour le 28 JANVIER 2022
ATTENTION : L'absence de fourniture des justificatifs au 30 MARS de l'année qui
suit l'année des droits entraînera l'absence de paiement par la Caf.
suit l'année des droits entraînera l'absence de paiement par la Caf. Les photocopies des accusés réceptions de déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour chaque lieu d'implantation et chaque période faisant l'objet d'une demande de paiement
☐ Les photocopies des accusés réceptions de déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour chaque lieu d'implantation et chaque
 Les photocopies des accusés réceptions de déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour chaque lieu d'implantation et chaque période faisant l'objet d'une demande de paiement L'imprimé de recueil d'informations avec le bordereau février/avril ou avant le 28 mai
 □ Les photocopies des accusés réceptions de déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour chaque lieu d'implantation et chaque période faisant l'objet d'une demande de paiement □ L'imprimé de recueil d'informations avec le bordereau février/avril ou avant le 28 mai 2021
□ Les photocopies des accusés réceptions de déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour chaque lieu d'implantation et chaque période faisant l'objet d'une demande de paiement □ L'imprimé de recueil d'informations avec le bordereau février/avril ou avant le 28 mai 2021 LES PIECES JUSTIFICATIVES A PRESENTER LORS DES CONTROLES SUR PLACE □ Les Registres de présence des accueils de loisirs ayant fait l'objet d'une demande de paiement reprenant pour les bénéficiaires d'Aide aux Vacances et aux Temps Libres : • le numéro allocataire,
□ Les photocopies des accusés réceptions de déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour chaque lieu d'implantation et chaque période faisant l'objet d'une demande de paiement □ L'imprimé de recueil d'informations avec le bordereau février/avril ou avant le 28 mai 2021 LES PIECES JUSTIFICATIVES A PRESENTER LORS DES CONTROLES SUR PLACE □ Les Registres de présence des accueils de loisirs ayant fait l'objet d'une demande de paiement reprenant pour les bénéficiaires d'Aide aux Vacances et aux Temps Libres :